

Plusieurs maisons maintiennent avec l'étranger des relations qui leur permettent d'échanger régulièrement des marchandises, mais d'autres ont besoin de l'aide des organismes de l'État afin de trouver des marchés ou des sources d'approvisionnement. La réglementation des importations et des exportations imposée pour diverses raisons par plusieurs pays ainsi que les difficultés d'ordre monétaire de l'après-guerre posent des problèmes qu'une seule maison ni même une société de fabricants, d'exportateurs ou d'importateurs ne saurait résoudre sans l'aide des représentants de l'État.

Le ministère du Commerce et un certain nombre d'organismes associés sont au service des exportateurs et des importateurs qui s'occupent directement d'intensifier les relations commerciales du Canada avec les autres pays. Les services que fournissent les diverses directions et organismes sont détaillés ci-dessous.

Direction de l'agriculture et des pêches.—Les principales attributions de la Direction sont: 1° stimuler le commerce des produits de l'agriculture et de la pêche; 2° agencer, recevoir et diffuser les renseignements sur l'agriculture et la pêche de pays étrangers; 3° servir de bureau d'échange de renseignements sur l'agriculture et la pêche pour le compte du ministère de l'Agriculture, du ministère des Pêcheries, de la Commission canadienne du blé et d'autres organismes officiels.

En vue d'encourager le commerce, la Division des grains, la Division des aliments et de l'agriculture et la Division des pêches aident les exportateurs canadiens de produits de l'agriculture et de la pêche à trouver des débouchés dans d'autres pays. Les maisons canadiennes reçoivent des renseignements sur la situation du marché, les besoins de l'étranger, la concurrence, les restrictions relatives au change et à la douane et les autres questions connexes. Les délégués commerciaux sont tenus au fait de certaines questions comme les tendances de la production et des prix au pays, la quantité disponible à l'exportation et les sources d'approvisionnement.

La Division des grains aide les pays étrangers et les autres acheteurs à se procurer au Canada du blé, de la farine et d'autres céréales. Il se tient en relation étroite avec les minoteries et en relation quotidienne avec la Commission canadienne du blé.

Les agents de produits (bétail et produits, produits végétaux, confiserie, poisson et produits) sont en contact avec les établissements et les organismes qui font le commerce de ces denrées. Ils se tiennent en liaison avec les fonctionnaires des différents ministères intéressés à l'écoulement des denrées que le Canada produit en plus de ses besoins ainsi qu'avec ceux qui ont la charge de certains services (normes sanitaires, classement et inspection).

Une foule de renseignements sur l'agriculture et la pêche dans les pays étrangers sont fournis par les délégués commerciaux. Ces renseignements, qui exposent les programmes des gouvernements étrangers, les tendances de la production et la situation du marché sont triés à l'Office des agents du commerce extérieur et communiqués aux ministères de l'État et autres organismes intéressés. *Commerce extérieur* en publie une bonne partie. L'Office des agents du commerce extérieur compte des fonctionnaires préposés spécialement aux questions intéressant l'agriculture et la pêche. Certains sont postés aux principaux débouchés du Canada et d'autres, dans les pays qui font concurrence au Canada sur le marché mondial, notamment à l'égard du blé, des céréales secondaires, du bétail, de la viande et des laitages. Les renseignements fournis par les agents agricoles et les autres délégués commerciaux au sujet des questions agricoles à l'étranger sont diffusés au Canada par l'intermédiaire de publications de la Division de l'économie du ministère de l'Agriculture et directement aux producteurs et exportateurs. Les renseignements sur la pêche émanant de l'extérieur sont transmis directement au ministère des Pêcheries, aux ministères provinciaux intéressés, au Conseil des pêches du Canada et aux exportateurs de poisson.

Commission des expositions du gouvernement canadien.—La Commission des expositions du gouvernement canadien aide à faire connaître le Canada et à faire vendre les produits canadiens à l'étranger, en utilisant toutes sortes de moyens d'ordre graphique. Elle est seule responsable du montage et de la surveillance des envois de l'État aux